

Au cours du flottage, les billes forment souvent des embâcles. C'est une tâche difficile de défaire ces enchevêtrements de troncs.



Notes au sujet des forêts de Québec

Par G.-C. PICHÉ

EN DEUX PARTIES. PREMIÈRE PARTIE

AYANT eu l'occasion de traiter au long la question de nos ressources forestières à la réunion annuelle de l'Association des ingénieurs civils, qui fut tenue à Montréal en 1920, je n'ai pas l'intention, au cours de ce travail, de couvrir de nouveau le même terrain, mais plutôt de vous exposer sommairement quelles sont notre situation et nos méthodes d'administration forestières, et aussi de répondre à quelques-unes des questions soulevées par un article sur la nécessité d'une politique forestière, article publié dans le numéro de janvier 1927, de l'"Engineering Journal".

En tout premier lieu, je dois dire que je m'accorde avec la déclaration faite par l'auteur de cet article, que tout ingénieur civil doit s'intéresser vivement à la politique forestière de notre pays. Autrefois, cette assertion n'était pas aussi évidente qu'elle l'est maintenant, mais depuis que l'industrialisation des produits de la forêt est devenue de plus en plus intense et vu que les difficultés d'exploiter et de transporter les bois augmentent en raison de la distance accrue et de plusieurs autres facteurs, il est nécessaire d'employer des méthodes plus efficaces et surtout des moyens mécaniques plus

effectifs et plus nombreux qu'autrefois.

La nécessité d'effectuer rapidement la reconnaissance des immenses territoires formant le nouveau Québec, nous a obligés à employer les aéroplanes. Le télégraphe et même la téléphonie sans fil servent parfois pour la signalisation des incendies en forêt. Nous les emploierons surtout pour améliorer les moyens de communications entre l'ancien Québec et les sections les plus reculées de notre province.

Un immense développement hydraulique s'accomplit actuellement dans le Canada, et plus particulièrement dans cette Province, par l'aménagement de nos chutes d'eau et la régularisation du flot de nos rivières au moyen de gigantesques barrages-réservoirs. Tout ce développement de notre houille blanche a une relation intime et directe avec la protection et le maintien du couvert forestier sur les versants et surtout aux sources de nos rivières, vu que cette armature végétale contribue puissamment à protéger et à régulariser l'écoulement des eaux.

Il est évident que tous les ingénieurs sont profondément intéressés dans une politique forestière nationale.

Il est aussi naturel qu'un certain nombre de jeunes gens, trouvant un nouveau champ d'activité dans le traitement scientifique de nos forêts, dans l'exploitation économique de nos produits forestiers et dans les méthodes d'utilisation de ceux-ci par l'industrie et le commerce, aient cherché à se spécialiser comme ingénieurs dans les études que ces différents problèmes réclament.

Les ingénieurs forestiers devraient faire partie de l'Institut des Ingénieurs du Canada. Ils désirent ardemment que tous ceux qui s'occupent des autres parties du génie civil leur accordent un support généreux dans les œuvres qu'ils ont à cœur de faire réussir.

Etendue de nos Forêts

Par suite de l'agrandissement graduel et continu des secteurs affectés à la colonisation, par suite de la construction des villes et des villages, et il faut bien le dire également, à cause des incendies désastreux et des exploitations ruineuses, les ressources forestières de notre pays, de même que celles des autres contrées, ont grandement diminué au point que beaucoup de personnes se demandent

si ce qui nous reste de forêt est réellement en état de nous fournir les quantités de matières ligneuses qui en sont extraites, chaque année.

Bien que la situation forestière mondiale soit généralement mauvaise, il y a encore quelques pays comme le Canada, la Suède et la Russie qui sont en mesure de produire, non seulement assez de produits forestiers pour leurs besoins légitimes mais aussi pour en exporter, sous diverses formes, au profit des autres contrées dont les ressources ligneuses sont insuffisantes.

Il ne faut pas oublier que le Canada possède au-delà de 700,000,000 d'acres de forêts et, que la province de Québec, pour sa part, contrôle au-delà de 130,000,000 d'acres qui peuvent produire, au cours d'une rotation sylvicole, variant de 80 à 150 ans, des produits forestiers qui peuvent être utilisés profitablement par l'industrie et par le commerce.

Plusieurs semblent ignorer que les terrains mis en coupe, de même que les secteurs incendiés, peuvent éventuellement fournir de nouvelles récoltes de bois, si ces terrains ne sont pas ravagés par de nouveaux incendies. En fait, on coupe actuellement, et depuis assez longtemps, du bois à papier dans des terrains parcourus par les coupes il y a 20, 30, 40 et 50 ans et, même à certains endroits du Lac St-Jean, là où le grand feu du Saguenay de 1870 n'avait alors laissé que des chicots et des ruines. Partout dans la Province, nous constatons le même état de choses.

Les feux de forêts ne sont pas particuliers à notre génération. Il est évident qu'il y en a toujours eu depuis que l'Indien et le Blanc parcourent les forêts d'Amérique.

Il faut toutefois admettre que, dans malheureusement trop de cas, là où les incendies ont succédé aux incendies, le résultat final a été que le couvert végétal et même le sol sont disparus, et que seul le roc demeure. Il est évident qu'en de tels endroits l'on ne peut s'attendre à aucune récolte de bois avant plusieurs siècles, c'est-à-dire, après que les agents naturels auront reconstitué, péniblement et lentement, les conditions permettant à la forêt de se rétablir là où les incendies l'ont chassée.

Il ne faut pas oublier que nous avons plus de 225,000,000 acres de terrain dans les limites de l'ancien Québec et que le nouveau Québec a une superficie à peu près égale. Par conséquent, lorsque nous affirmons que les forêts marchandes et accessibles de cette province couvrent moins de 30% de son étendue et lorsque l'on sait que notre territoire s'étend depuis le 45° de la latitude et jusqu'au 62° nord et qu'il est compris entre le 55°



Riche peuplement d'épinette (épicéa).

de longitude ouest et le 79°, je prétends que cette estimation est plus que modérée. Mais, afin d'éviter tout malentendu, je tiens à dire que l'ensemble de ces 130,000,000 d'acres n'est pas entièrement couvert de peuplements forestiers qui pourraient être coupés immédiatement, mais on y trouvera une succession d'âges qui nous assurent une production forestière continue *pourvu que tout ce domaine gigantesque soit bien protégé contre le feu et qu'il soit dûment amélioré par les méthodes sylvicoles préconisées par les forestiers.*

Propriétaires de Forêts

Grâce à la prévoyance de nos prédécesseurs, le gouvernement de cette province demeure propriétaire de la majeure partie de nos ressources forestières, car seulement 5% des étendues en forêt sont détenues par des particuliers.

Les forêts privées couvrent environ 7,000,000 d'acres; elles se trouvent distribuées dans nos vieilles seigneuries et aussi dans les territoires octroyés comme subsides en terre pour aider à la construction de nos chemins de fer; nous rattachons au même groupe tous les lots et terres à bois appartenant aux colons et aux cultivateurs.

Les concessions forestières, appelées à tort, "limites à bois", sont des forêts affermées à la suite d'une enchère publique qui se fait de temps à autre par le gouvernement, après plusieurs avis publiés dans la Gazette Officielle de la province. Ces concessions ne sont pas vendues, mais simplement louées aux marchands de bois, et ce pour une période de douze mois seulement. Le permis d'exploitation forestière, qui constitue le bail de chaque concession, est aussi appelé licence de coupe; il peut être renouvelé le pre-

mier mai de chaque année à la condition expresse que le concessionnaire ait bien observé toutes les conditions imposées par les lois et règlements du ministère des terres et forêts. Actuellement, plus de 50,000,000 d'acres des forêts de cette province sont ainsi sous permis d'exploitation. Ces concessions forestières s'étendent dans la vallée du St-Laurent depuis les frontières de nos villages de colonisation jusqu'à la ligne de faite, dite la Hauteur des terres. La majeure partie des forêts de l'Outaouais, de même que celles du bassin du St-Maurice ainsi qu'une très grande partie de celles des districts du Lac St-Jean et Saguenay sont actuellement affermées pour l'exploitation forestière. A peine 30% du territoire sur la rive sud du St-Laurent est présentement loué aux grandes exploitations forestières, le reste étant occupé par les terres des cultivateurs, par les villes et villages et par les forêts des particuliers.

Les grandes réserves de la Couronne, c'est-à-dire les terres forestières non-aliénées, sont situées partie dans le haut bassin du Lac St-Jean, partie dans le comté de Saguenay, entre les rivières Bersimis et Blanc Sablon, et partie dans les bassins de la Baie James et du fleuve Hamilton. De sorte que, les forêts affermées comprennent une forte proportion des forêts présentement accessibles, tandis que 40% des forêts non-aliénées sont situées au delà des voies présentes de communication, sauf celles qui sont comprises dans le comté du Saguenay, où les conditions générales s'améliorent très rapidement et où l'on peut s'attendre à beaucoup d'activités dans

un avenir très rapproché, au point que ce comté sera bientôt l'un des principaux fournisseurs de bois à papier à nos usines.

Par conséquent, en calculant dans quelle mesure nous pouvons permettre à nos industriels d'exploiter nos forêts nous ne tenons pas compte, ni ne devons le faire, des forêts situées dans le bassin de la Baie James et du Fleuve Hamilton ni dans cette partie de la Province, située au delà de 54° de latitude nord, mais nous devons baser nos calculs exclusivement sur les ressources actuelles du bassin du St-Laurent.

Conditions des Permis d'Exploitation Forestière

Vous serez peut-être intéressé de savoir ce que nous réclamons de nos concessionnaires forestiers, vous rappelant que le gouvernement provincial a été accusé de favoriser beaucoup trop le riche et puissant marchand de bois.

Ainsi chaque concessionnaire, pour obtenir son permis d'exploitation forestière, a été obligé de payer immédiatement, s'il a été l'heureux adjudicataire, lors de l'enchère de la concession, un certain montant par mille carré, que nous appelons la "prime d'adjudication". Chaque année, il doit payer un loyer qui est fixé, jusqu'à 1930, à \$8.00 par mille carré. Ce loyer, appelé "Rente-Foncière", nous rapporte, chaque année, plus de \$600,000.00. De plus, le concessionnaire est appelé à défrayer toutes les dépenses pour prévenir et combattre les incendies, les empiètements, etc., ce qui signifie une autre dépense annuelle d'environ \$10.00 par mille carré.

Enfin, lorsqu'il coupe des bois sur sa concession, il doit alors payer des droits de coupe ou royautés sur chaque pièce de bois façonnée. Le droit de coupe, de même que le taux de la rente foncière, sont susceptibles de varier de temps à autres.

A venir jusqu'à 1910, le droit de coupe n'était que de \$0.65c les mille pieds M.P. pour l'épinette, mais, depuis 1920, il a été augmenté jusqu'à \$2.70. L'honorable M. Taschereau a refusé de les fixer, comme autrefois, pour une période définie, se réservant la liberté d'ajuster la royauté suivant les conditions du marché. Si le commerce du bois de sciage ou l'industrie de la pulpe et du papier sont prospères, le gouvernement désire obtenir sa part légitime de profits, et durant cette période de prospérité, l'on augmentera le chiffre des droits de coupe; mais s'il survient ensuite une période de dépression commerciale, le gouvernement est libre de ré-ajuster la royauté en conséquence. Les droits de coupe nous rapportent actuellement \$3,000,000.00 par année.

Le Gouvernement a accepté que les permis d'exploitation forestière soient donnés comme garanties collatérales, pour les prêts faits par les banques aux exploitants forestiers. Il a aussi permis que ces titres soient vendus ou échangés, mais dans chaque cas, une prime dite de transfert, s'élevant à \$20.00 par mille carré, est exigé, de sorte que, ici encore, nous participons, dans une certaine mesure, aux profits réalisés au cours de ces diverses transactions.

(A suivre).



Au bord des ruisseaux gelés les bûcherons viennent emplir les billes exploitées.